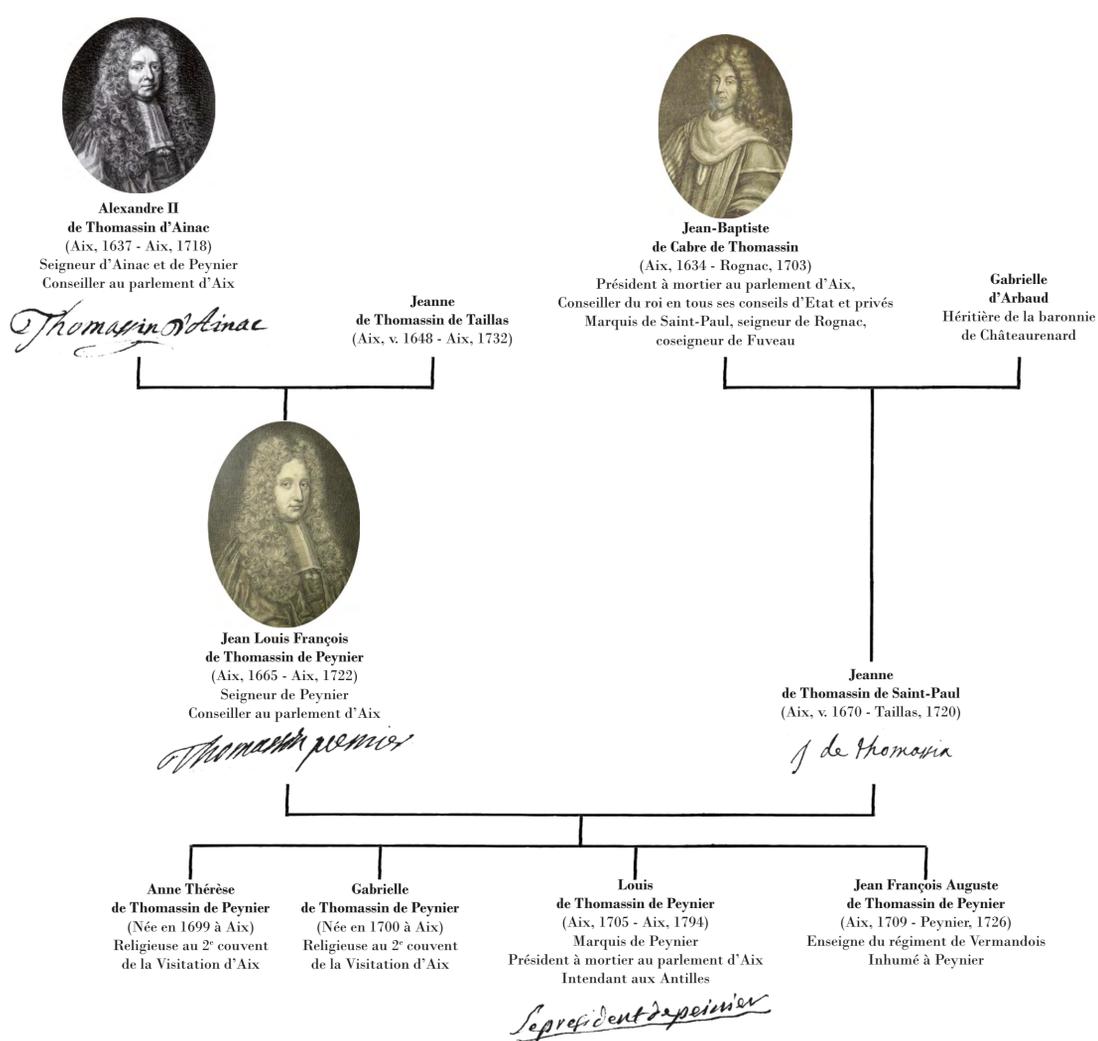


# LES THOMASSIN, UNE FAMILLE DE LA NOBLESSE AIXOISE



Louis de Thomassin appartient à l'une des plus importantes lignées de la noblesse provençale. Les Thomassin sont parmi les familles les plus influentes d'Aix, où ses membres occupent des charges d'avocats, de conseillers et de présidents au parlement de Provence, qui est la principale cours de justice de la province.

Les ancêtres de Louis de Thomassin sont devenus seigneurs de Peynier au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils possèdent également les fiefs d'Ainac et de Taillas en haute Provence. Alexandre II (1637-1718), le grand-père de Louis, et Jean-Louis François, son père (1665-1722), furent tous deux conseillers au parlement de Provence. Par sa mère, Louis est apparenté aux Thomassin de Saint-Paul, qui ont entretenu des liens privilégiés avec Louis XIV à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.



^ Les ascendants de Louis de Thomassin (C. Vaschalde, 2017)



^ Armoirie des Thomassin (Pardigon, 1827)

# SEIGNEUR À 17 ANS



▲ Alexandre II de Thomassin (1637-1718), grand-père de Louis

(J. Cundier, d'après un portrait de Joseph Cellony)

Louis de Thomassin a vu le jour à Aix le 17 septembre 1705, dans l'hôtel particulier que sa famille possède dans l'ancienne rue du Séminaire. Après sept ans de mariage et la naissance de deux filles, ses parents voient ainsi naître leur premier fils. Louis est baptisé quelques semaines plus tard à la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix, son parrain étant l'évêque de Sisteron Louis de Thomassin (1637-1718) et sa marraine Jeanne de Thomassin de Taillas, sa grand-mère.

Entre 1718 et 1722, Louis perd tour à tour son grand-père Alexandre II, son oncle Vincent, sa mère Jeanne et son père Jean-Louis, dont certains sont enterrés dans le caveau familial de l'église paroissiale de Peynier. À seulement 17 ans, il se retrouve donc à la tête du domaine des Thomassin. D'abord placé sous la tutelle de sa grand-mère et de son oncle le prieur d'Ongles, il reprend en main les affaires familiale en 1726, lorsqu'il devient majeur. Cette année-là, il se marie avec Anne Dupuy de la Moutte, fille du contrôleur général des finances en Provence Luc Dupuy de la Moutte.



▲ Jean Louis François de Thomassin (1665-1722), père de Louis

(J. Cundier, d'après un portrait de Joseph Cellony)

*I Louis de Thomassin fils de Jean Louis de Thomassin, com. d'Arques, et de  
B. de Peinon et de Jeanne de Thomassin a été baptisé à la cathédrale de  
St Sauveur d'Aix les 24. 9. 1705 par M. l'Evêque de  
Sisteron D. Jeanne de Thomassin assistat. J. B. Mezier curé*

▲ Acte de baptême de Louis de Thomassin

# UNE CARRIÈRE DE JURISTE

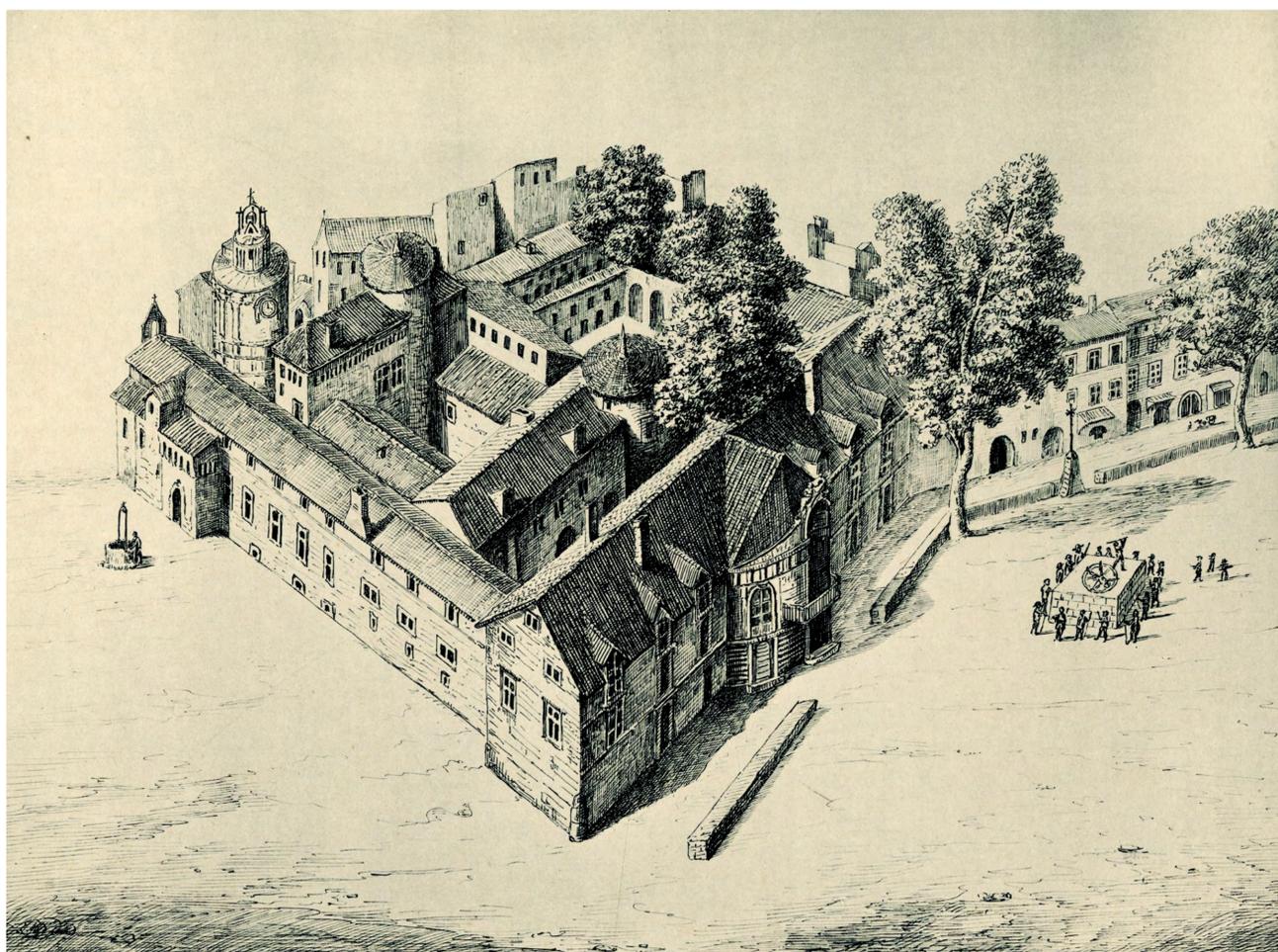


**A**u XVIII<sup>e</sup> siècle, la justice fonctionne encore selon les règles et les usages de l'Ancien Régime. Dans chaque fief, le seigneur est à la tête d'une cour, dont le ressort varie (affaires civiles et/ou criminelles). Les affaires pouvaient être portées en appel devant les tribunaux des sénéchaussées et, en dernier recours, devant le parlement de Provence. Ce dernier, dont la juridiction s'étendait à toute la province, était composé d'un premier président, de plusieurs présidents à mortier (du nom du chapeau qu'ils portaient), de conseillers, mais aussi de procureurs, d'avocats, de greffiers... Ces offices, occupés par la noblesse, sont vénaux.

À la suite de ses ancêtres, Louis de Thomassin embrasse la carrière parlementaire, et étudie donc le droit. Bachelier en 1722, il suit

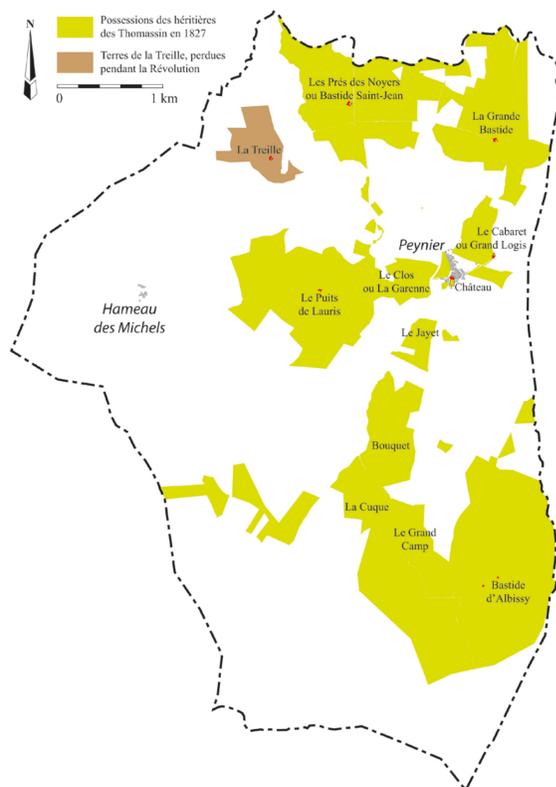
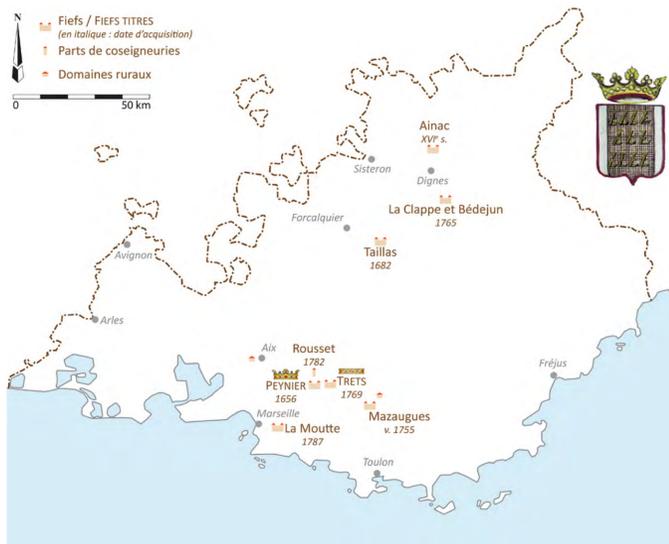
l'enseignement de l'université d'Aix pendant deux ans. Il obtient sa licence en 1724, non sans avoir bénéficié d'une lettre royale de dispense d'études. La même année, il est reçu conseiller à la cour du parlement d'Aix, fonction qui est confirmée par le roi deux ans plus tard. À ce titre, il est amené à rapporter de nombreuses affaires, criminelles pour certaines.

En 1742, Louis de Thomassin obtient la jouissance pour quinze ans de la charge de président à mortier qu'occupait jadis son cousin, Jean Louis Gabriel de Thomassin de Saint-Paul, mort depuis 1736. Il est ainsi le premier des Thomassin de Peynier à accéder à cette charge. À ce titre, il préside les séances de la Grand Chambre du parlement. En 1756, Louis de Thomassin quitte sa fonction, et obtient du roi le titre de président à mortier honoraire.



▲ *Vue du Palais comtal d'Aix, qui abritait le parlement de Provence*  
(Fonds Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence)

# LE DOMAINE : L'ENCOURAGEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE



Les possessions des Thomassin à Peynier (fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)

▲ Les possessions des Thomassin à Peynier (fin XVIII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle) (C. Vaschalde, 2017)



Dès sa majorité, Louis de Thomassin se fixe pour objectif de valoriser le patrimoine familial. La partie la plus importante de ce domaine se trouve à Peynier, où le seigneur possède près d'un quart des terres dans le territoire du village. En plus du château, il est propriétaire de six bastides accompagnées de terres agricoles, de vignes, d'oliviers et de bois, ainsi que d'une mine de charbon. Le jeune Louis choisit de favoriser principalement la production agricole, en ordonnant la construction d'une nouvelle ferme près du village de Peynier, appelée *le Cabaret*. Grâce à elle, il augmente les rentes céréalières et pécuniaires qui lui sont versées chaque année. En cela, il s'inscrit dans le courant de la pensée économique « physiocratique », qui considère que l'agriculture est seule créatrice de richesse, à condition de libérer les échanges. Il paraît avoir également joué un rôle dans l'introduction du mûrier, nécessaire à l'élevage des vers à soie, et ce, plusieurs années avant que les États de Provence encouragent cette culture.

Plus tard, Louis de Thomassin et son fils aîné Jean-Luc étendent considérablement le domaine familial. Aux fiefs de Peynier, d'Aïnac et de Taillas, ils ajoutent ceux de Mazaugues (1755), d'Aumont, de la Clappe de Bèdejun (1765), de Trets (1769), des parts de la coseigneurie de Rousset (1782) et le domaine de la Mouette à Marseille (1787).



▲ La ferme du Cabaret à Peynier, bâtie sur ordre du marquis en 1732 (C. Vaschalde, 2017)

# UN CADRE POUR UN JEUNE SEIGNEUR AMBITIEUX : LE CHÂTEAU DE PEYNIER



▲ Portail monumental du château de Peynier, aménagé en 1769  
(C. Vaschalde, 2017)

L'ambition sociale et politique de Louis de Thomassin trouve une traduction architecturale lors des importants travaux qu'il fait réaliser au château de Peynier entre 1732 et 1743. L'agrandissement et les décors paraissent avoir été conçus par l'architecte Raphaël Jean, qui a déjà à son crédit la décoration de l'église de Peynier et la conception des plans de son clocher, ainsi que la construction de la ferme du Cabaret et, probablement, celle des châteaux de Vérignon et de Moissac près d'Aups.

Le château est en grande partie reconstruit. Les anciennes fenêtres à meneaux de la Renaissance sont remplacées par de grandes ouvertures de style classique. L'intérieur est décoré de cheminées en marbre, de gypseries, de tapisseries et de miroirs. Le mobilier est également entièrement renouvelé, avec des commodes marquetées, des tables et des fauteuils de style Louis XV, des lits « à la duchesse » et d'autres à baldaquin, ainsi que des sofas « à la capucine ». À l'extérieur, les jardins sont réorganisés selon une conception à la française, autour d'une allée centrale au bout de laquelle un portail monumental en fer forgé sera installé en 1769.



▲ Façade occidentale du château de Peynier, de style classique (1730-1740) (C. Vaschalde, 2017)

Les jardins à la française du château, vers 1950, vue aérienne  
(Collection C. Vaschalde) ➤

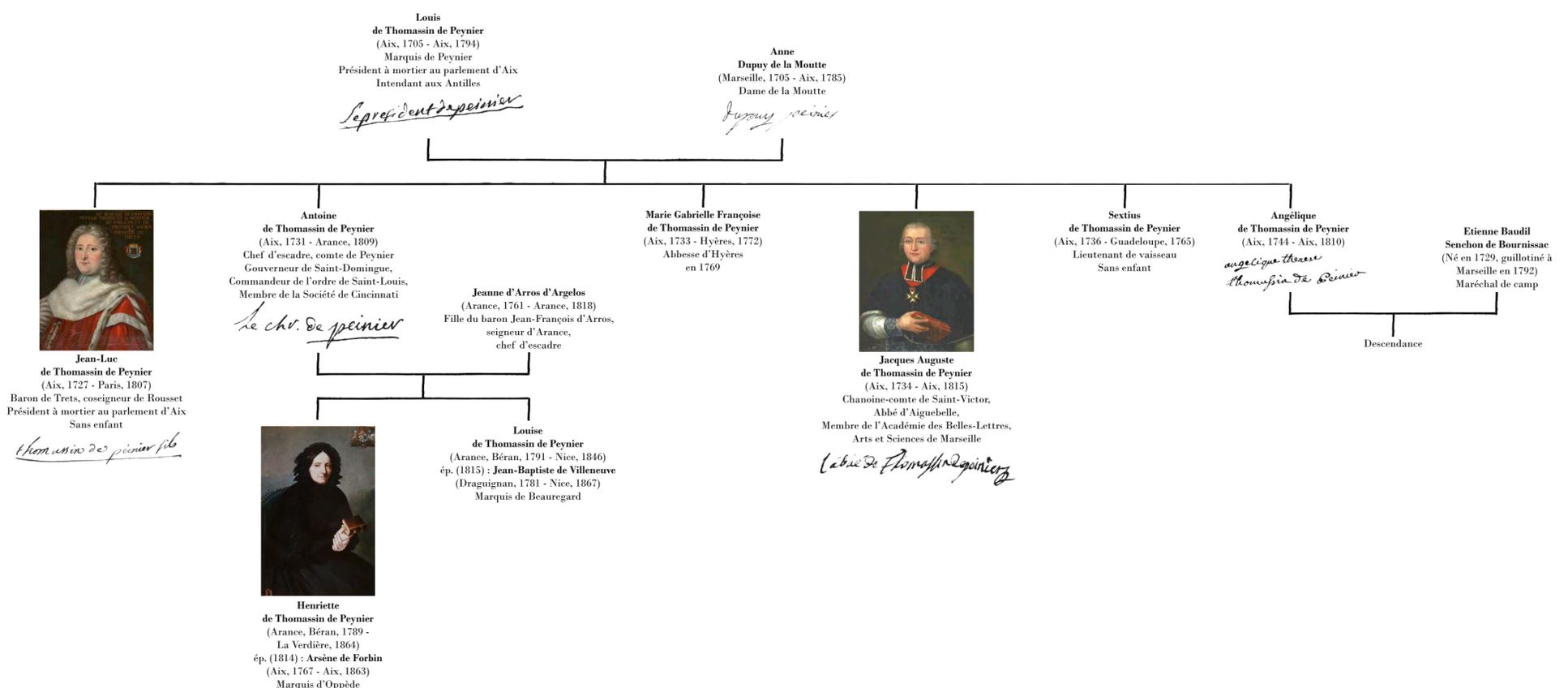


# LE TITRE DE MARQUIS EN 1743, PREMIÈRE CONSÉCRATION POUR UNE FAMILLE

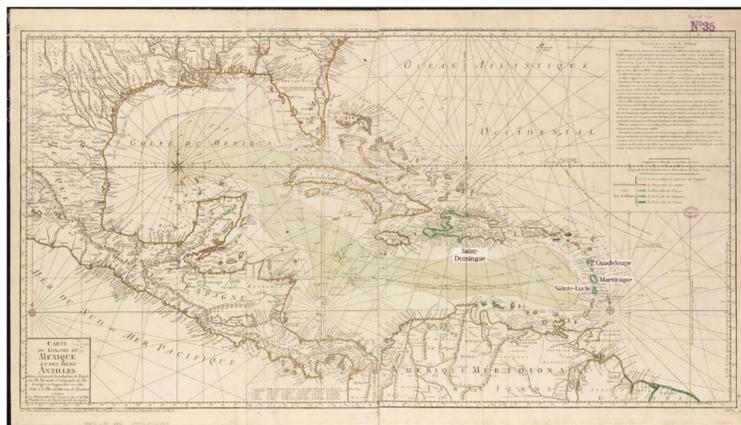


L'ambition du jeune seigneur connaît une véritable consécration en 1743, lorsque le roi lui accorde le titre de marquis de manière héréditaire pour son fief de Peynier. Les lettres patentes produites par l'administration du roi indiquent clairement que cette attribution est le fruit des services rendus par les ancêtres de Louis de Thomassin, du zèle que le jeune noble a montré dans l'exercice de ses fonctions de magistrat, de la richesse de son fief et de la beauté du château et de ses jardins nouvellement aménagés.

L'ambition du nouveau marquis ne s'arrête pas à son titre. Il cherche véritablement à donner les moyens à ses enfants de s'élever dans la société. Ainsi, son fils aîné Jean-Luc est envoyé à la capitale pour suivre les enseignements de droit dispensés par l'université de Paris. Louis construit également un réseau d'influence qui le conduit à entretenir des relations avec les hommes les plus influents de la cour, comme le duc de Penthièvre, l'amiral d'Estaing, le duc de Choiseul... Il est ainsi en mesure d'intervenir auprès de la cour pour favoriser l'avancement de la carrière militaire de son fils cadet Antoine. Ses autres enfants ne sont pas en reste. Jacques Louis Auguste, prêtre membre de l'Académie des Belles-Lettres, Arts et Sciences de Marseille, devient abbé commendataire d'Aiguebelle sur décision du roi en 1762. Marie Gabrielle, religieuse, est faite abbesse d'Hyères en 1769.



# M. DE PEYNIER, INTENDANT, PIVOT DE LA POLITIQUE FRANÇAISE AUX ANTILLES (1763-1783)



▲ *Les Antilles françaises en 1780*  
(Ph. Buache et J.-H. Dezauche modifié par C. Vaschalde)



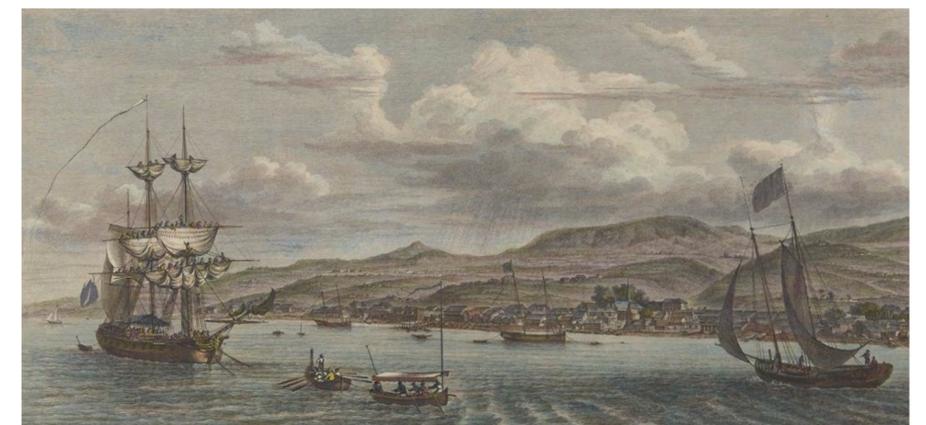
▲ *La Guadeloupe en 1780* (Rigobert Bonne)

**E**n février 1763, Louis de Thomassin, alors âgé de 58 ans, est nommé intendant de la Guadeloupe par Louis XV, sur conseil du Secrétaire d'État à la Marine Choiseul. Cette nomination intervient à la suite de l'humiliante défaite que l'Angleterre a infligé à la France pendant la Guerre de Sept Ans. La France a perdu la quasi-totalité de son premier empire colonial ; en Amérique, elle conserve notamment la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Domingue. M. de Peynier est chargé de reprendre possession de la Guadeloupe et de réorganiser l'administration et l'économie de l'île.

Dès 1764, le marquis de Peynier voit son autorité étendue à toutes les Îles du Vent (Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Marie-Galante et Saint-Martin). Après la disgrâce de Choiseul en 1770 et l'arrivée de Maupeou au pouvoir, M. de Peynier quitte les Antilles en 1772.

Sa retraite est de courte durée. Louis XVI renvoie Maupeou après la mort de Louis XV en 1774. Quelques mois plus tard, le marquis est rappelé en Guadeloupe, avant d'être à nouveau chargé de toutes les îles en 1780. Trois ans plus tard, il rentre définitivement en France.

Alors que quinze gouverneurs se succèdent aux Îles du Vent de 1763 à 1783, Peynier occupe la fonction d'intendant pendant 17 ans, ce qui montre clairement son rôle central dans l'administration des Antilles françaises.



▲ *Le mouillage de Basse-Terre en 1776* (N.-M. Ozanne)

# AUX ANTILLES, UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE LIBRE ÉCHANGE



**A** son arrivée aux Antilles, Louis de Thomassin trouve une situation économique déplorable. La tâche est colossale pour assurer la viabilité des îles. Le marquis rend des ordonnances dans de nombreux domaines : publication annuelle des comptes de la colonie, tenue des registres paroissiaux y compris pour les esclaves, création et attribution des fonctions administratives, entretien des fortifications, soutien des opérations militaires de la Guerre d'Indépendance des États-Unis à partir de 1776. Son œuvre est parfois mise à mal par des catastrophes, comme le raz-de-marée de 1766, la disette de 1776 et l'incendie de Pointe-à-Pitre en 1780.



▲ La Martinique en 1745 (M. Seutter)

Le marquis cherche à jeter les bases d'un commerce florissant, en autorisant les échanges directs entre chaque île et la métropole ainsi que le commerce avec les marchands étrangers, et en développant le port de Pointe-à-Pitre. Clairement, il met en place une des toutes premières expériences de libre échange. En se conformant aux idées de l'époque, M. de Peynier favorise la production agricole des grandes plantations sucrières, qui repose sur le travail fourni par un grand nombre d'esclaves. Au cours des premières années de son séjour, il tente d'introduire des plantes européennes dans l'agriculture locale, comme les choux, les carottes, les navets, le persil...



▲ Saint-Pierre de la Martinique au XIX<sup>e</sup> siècle (L. Garnerey del.)

Louis de Thomassin ne paraît pas avoir soutenu le projet d'une société ségrégationniste, prenant parfois le parti des libres de couleurs. Du point de vue personnel, il a recueilli un enfant d'esclave, le « nègre Paul », qu'il a ramené en France après son départ des Antilles.

# LE RETOUR EN FRANCE



**L**e marquis regagne la France en 1783. Sa famille est alors entourée d'une aura qui provient des succès militaires éclatant que son fils Antoine a remporté face à la *Royal Navy* anglaise au cours de la Guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique. Plus tard, Antoine deviendra gouverneur de Saint-Domingue, la plus grande île française des Antilles.

Mais pour Louis de Thomassin, devenu octogénaire, les vieux jours arrivent. Son épouse Anne meurt en 1785. La préparation de son propre trépas préoccupe le marquis. C'est pourquoi il fait installer une plaque de marbre dans la chapelle funéraire de sa famille à l'église de Peynier, pour signifier son vœu d'être inhumé dans le caveau où reposent son père et son grand-père depuis plus de 60 ans. Dans son testament, dicté en 1789, il réserve une place particulière au « nègre Paul », qu'il affranchit, et pour qui il témoigne une affection comparable à celle d'un père envers son fils adoptif.



▲ *Bataille de Gondelour (juin 1783) au cours de laquelle s'est illustré Antoine de Thomassin de Peynier (Auguste Jugelet)*

# LES THOMASSIN ET LES LUMIÈRES



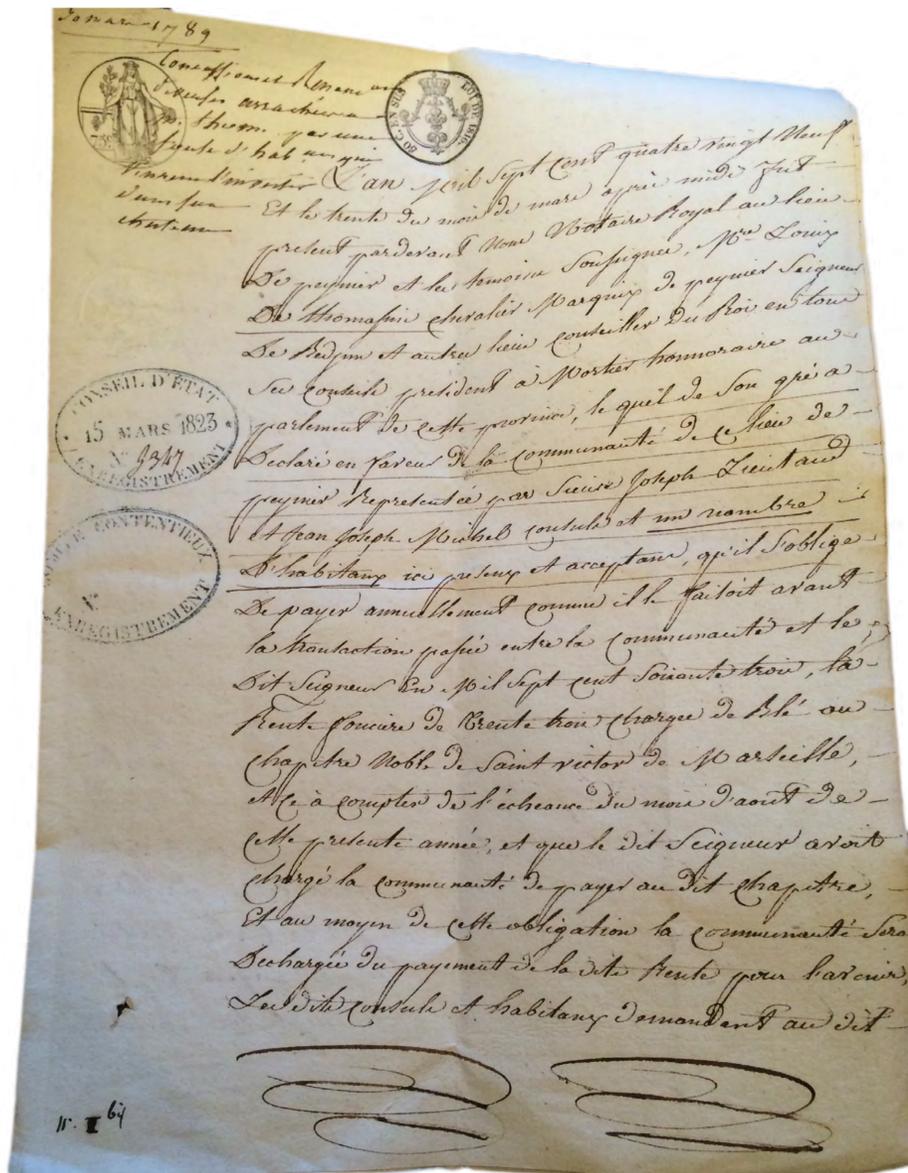
**N**obles provinciaux cherchant à affirmer leur place d'aristocrates dans la société d'Ancien Régime, les Thomassin de Peynier n'en sont pas moins empreints des idées libérales des Lumières. Le marquis de Peynier a démontré dès les années 1730 son adhésion aux thèses physiocratiques, qui prônent le libre-échange et le développement de l'agriculture comme seule source de création de richesse. Revenu d'Amérique, il continue à s'imprégner des Lumières. Ses lectures, qui montrent son adhésion aux idéaux démocratiques, se portent sur les écrits de Voltaire, de Rousseau, de Diderot et d'Alembert. Il s'intéresse même à la *Constitution de l'Angleterre*.

Les fils du marquis apparaissent tout aussi éclairés. Jean-Luc, l'aîné et baron de Trets, est un anti-jésuite notoire qui semble favorable à l'émergence du système judiciaire moderne. Amateur d'histoire, de littérature et de récits de voyages, il est surtout polyglotte, maîtrisant de nombreuses langues telles le français, le grec, le latin, l'anglais, l'espagnol et le portugais, et possède quelques notions d'arabe et de persan. Il détient également des ouvrages traitant d'économie et du libre échange. Le fils cadet Antoine, de part sa position d'officier de la Marine royale, est en contact avec les idées libérales et démocratiques anglaises et américaines.



▲ Portrait de Jean Luc de Thomassin, baron de Trets, 1727-1807

# FACE À LA RÉVOLUTION

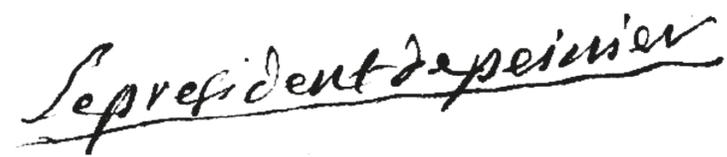


▲ Renonciation du marquis à ses droits seigneuriaux en 1789 (collection particulière)

En mars 1789, la Provence est agitée par la préparation des États généraux et par l'envolée du prix du blé. À Peynier, l'assemblée générale de la communauté, réunie le 30 mars pour rédiger les cahiers de doléances, tourne à l'émeute. Le marquis est assiégé au château où se trouvent ses réserves de grains, et les villageois l'obligent à renoncer à ses droits seigneuriaux par devant notaire. En 1793, la justice fera rétrocéder de nombreuses terres aux habitants.

Les Thomassin ne sont pas épargnés par la Révolution. Etienne Senchon de Bournissac, gendre de M. de Peynier, est guillotiné à Marseille en 1792. Antoine de Thomassin, son fils cadet, est emprisonné entre 1793 et 1794 et Jacques Louis Auguste, son troisième fils, a probablement été déporté. Pour autant, le marquis et sa famille n'émigrèrent jamais. Cette attitude s'explique par l'adhésion de M. de Peynier aux idées des Lumières.

Louis de Thomassin, déjà malade et paralysé depuis 1790, meurt à Aix le 31 octobre 1794, à 89 ans. En ces temps révolutionnaires, il n'est plus question de l'inhumer dans l'église de Peynier. Il est donc enterré, le jour-même, dans le cimetière de la cathédrale Saint-Sauveur, après une cérémonie présidée non pas par un prêtre, mais par un officier d'État-Civil.



▲ Signature du marquis